

## Les Jésuites ont-ils retouché les Écrits de Champlain ?

Lucien Campeau, s.j.

Volume 5, numéro 3, décembre 1951

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801715ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801715ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Campeau, L. (1951). Les Jésuites ont-ils retouché les Écrits de Champlain ?  
*Revue d'histoire de l'Amérique française*, 5(3), 340–361.  
<https://doi.org/10.7202/801715ar>

## LES JÉSUITES ONT-ILS RETOUCHÉ LES ÉCRITS DE CHAMPLAIN?

L'abbé C.-H. Laverdière, qui a rendu à l'histoire du Canada les plus précieux services en rééditant les *Oeuvres de Champlain*<sup>1</sup> et en publiant le *Journal des Jésuites*<sup>2</sup>, est aussi l'auteur d'une accusation regrettable, propre à discréditer les premiers missionnaires de la Compagnie de Jésus venus au pays. Ils auraient, d'après lui, retouché le texte de l'ouvrage de Champlain publié en 1632, de manière à éliminer toute allusion favorable aux Récollets. Leur réputation ne semble pas avoir souffert d'un tel soupçon, et nous le laisserions dormir s'il ne mettait en question, du même coup, l'authenticité du jugement de Champlain sur les Jésuites.

Examinons d'abord cette imputation, formulée par le savant éditeur dans la préface qu'il donne au deuxième volume des *Oeuvres de Champlain*, où se trouve reproduit ce livre de 1632.<sup>3</sup> D'un certain

---

1. C.-H. Laverdière, éd., *Oeuvres de Champlain*, (2 vols., Québec, 1870). Cette édition comporte une double pagination: la première, indiquée en haut de la page, est propre à chaque œuvre rééditée; la seconde, inscrite au bas, est continue d'un volume à l'autre. Dans les références qui suivront nous renverrons à cette dernière. Le premier volume contient les pages 1-632, et le second, les pages 633-1480. Sans répéter le titre nous n'indiquerons que le volume et la page.

2. Laverdière et Gasgrain, *Le Journal des Jésuites*, (Québec, Brousseau, 1871).

3. Il ne sera pas inutile de donner dès maintenant les titres des éditions originales, pour les trois ouvrages de Champlain qui serviront directement à ce travail:

Edition de 1632: *Les Voyages de la Nouvelle France occidentale, dicte Canada, faits par le Sr de Champlain Xainctongeois, ... & toutes les Découvertes qu'il a faites en ce pays depuis l'an 1603, jusques en l'an 1629. ... Avec vn traité des qualitez & conditions requises à vn bon & parfait Nauigateur... Ensemble vne Carte generale de la description dudit pays... vn Catéchisme ou Instruction traduite du François au langage des peuples Sauvages de quelque contrée, avec ce qui s'est passé en ladite Nouvelle France en l'année 1631* (A Paris, Chez Lovis Sevestre, 1632).

Edition de 1613: *Les Voyages du sieur de Champlain... ou, Iournal tres-fidèle des observations faites és descouvertes de la nouvelle France: ... Ensemble deux cartes geographiques: ... à laquelle est adiousté le voyage du destroit qu'ont trouué les Anglois, au dessus de Labrador... en l'an 1612, ...* (A Paris, Chez Iean Berjon, 1613).

Edition de 1619: *Voyages et descouvertes faites en la Nouvelle-France, depuis l'année 1615, iusques à la fin de l'année 1618, par le Sieur de Champlain, ... Où sont*

nombre d'imperfections qu'il remarque surtout dans les indications marginales ajoutées au texte de cette édition, il induit qu'une main étrangère a retouché et remanié le manuscrit de l'auteur. Ce reviseur, il va jusqu'à l'identifier approximativement: "Non seulement, écrit-il, quelqu'un a revu, ou même retouché le texte de Champlain; mais on peut *affirmer* que ce travail a été fait soit par un jésuite, soit par un ami des religieux de cet ordre<sup>4</sup>." La raison qu'il en donne est celle-ci:

...que le lecteur examine attentivement l'édition de 1632, et il remarquera que l'on retranche à dessein, des éditions précédentes, tout ce qui est en faveur des Récollets, et que l'on y introduit au contraire tout ce qui pouvait servir la cause des Jésuites. Ainsi, toute l'édition de 1619 est reproduite mot pour mot, à la réserve de quelques passages où il était fait mention des travaux des Récollets. En revanche, on intercale un résumé de la relation du P. Biard sur les missions des Jésuites à l'Acadie, et l'on ajoute à la fin du volume des échantillons des deux principales langues parlées dans le pays, opuscules faits tous deux par des pères jésuites<sup>5</sup>.

Plus encore, M. Laverdière propose les noms de Brébeuf ou de Massé: "...il est *extrêmement probable* que c'est-lui-même (Brébeuf), ou le P. Massé, qui a surveillé l'impression de cette partie des Voyages de l'auteur..."<sup>6</sup> Il importe peu, sans doute, que Brébeuf ait habité Eu, et que Massé ait demeuré à Rouen et à Pontoise, pendant que le livre de Champlain s'imprimait à Paris<sup>7</sup>!

---

*descrits les mœurs, coutumes, ...de diuers peuples Sauvages, & de plusieurs choses remarquables qui luy sont arriuées audit pais, avec vne description de la beauté, fertilité & temperature d'iceluy* (A Paris, Chez Clavde Collet, 1619).

La Bibliothèque Municipale de Montréal possède des exemplaires de ces originaux, que nous avons consultés.

4. 2: 639-639. Les italiques, ici et par la suite, sont de nous.

5. Le bon abbé a oublié l'"Abrégé des Descouuertes" (2:1306-1313), attribué par lui à Champlain (2:632); cet appendice est tiré presque textuellement de la *Relation* du P. Biard. Voir Pierre Biard, *Relation de la Nouvelle France, de ses terres, natrel du pais, & de ses Habitans, item, Du voyage des Peres Iesuites ausdictes contrées, & de ce qu'ils y ont fait iusques à leur prinse par les Anglais. faicte par le P. Pierre Biard, Grenobois de la Compagnie de Iesus*, A Lyon, Chez Lovys Mvgvet, 1616 (rééditée par Reuben Gold Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents*, 3:24-4:164, (Cleveland, 1897). Le chapitre dont Champlain s'est inspiré est au vol. 4: 98-108.

6. 2:1272, note 2.

7. Extraits des catalogues de la Province de France de la Compagnie de Jésus, 1616-1617 à 1645-1646. Copies photostatiques.

Champlain ne peut être l'auteur de ces remaniements, toujours selon notre éditeur, car "il ne devait pas être ennemi des Récollets, lui qui les avait amenés dans le pays."<sup>8</sup> Et les Jésuites, appelés, reçus et hébergés par les Récollets... ? Mieux encore, "le caractère franc et loyal de Champlain ne permet pas de supposer qu'il ait eu recours à de pareils procédés..."<sup>9</sup> Le caractère d'un Brébeuf ou d'un Massé était sans doute beaucoup plus indiqué pour une telle manœuvre!

## I

## LE NON-LIEU DE L'ACCUSATION

On ne peut nier que les mentions des Récollets aient été expurgées à *dessein* d'une partie de l'œuvre de 1632. Une simple comparaison avec l'édition de 1619 l'établit abondamment. Dans celle-ci, Champlain racontait comment il les avait obtenus en France pour sa colonie, les montrait à Québec, à la Rivière des Prairies, chez les Hurons, de nouveau à Québec au moment où il s'embarque pour la France en 1615<sup>10</sup>. De tout cela il ne reste plus de trace en 1632, dans la partie qui est commune aux deux éditions.

Les omissions, non pas d'un épisode, mais d'un simple nom, sont particulièrement significatives:

Le Père Ioseph, & moi, les  
avons maintes fois entretenus... ils  
escoutoient...<sup>11</sup>      Maintefois les entretenant... ils  
m'escoutoient...<sup>12</sup>

Comme ils nous auoient souuent  
dict, & représenté, en leur pays, en  
parlant au P. Ioseph...<sup>13</sup>      (Membre supprimé en 1632, parce  
qu'il introduit le P. Ioseph.)<sup>14</sup>

8. 2: 639.

9. 2: 639-640.

10. Comparer 1: 490-507, avec 2: 897-899; aussi 1: 516 avec 2: 906; 1: 545 avec 2: 929; 1: 593 avec 2: 965.

11. 1: 575-576.

12. 2: 955.

13. 1: 592.

14. 2: 964.

Nous (i.e. les PP. Denis et Joseph avec Champlain) embarquâmes en nos barques...<sup>15</sup>      Je m'embarquay en nos barques...<sup>16</sup>

Mais l'éditeur des *Oeuvres de Champlain*, si familier avec elles, est inexcusable de supposer une intention malveillante et de la mettre au compte des Jésuites. Pourquoi, d'abord, n'a-t-il pas été plus précis dans l'exposé des faits ? Il n'est pas exact qu'on ignore complètement les Récollets, même dans la partie de l'ouvrage ou le texte de 1619 est repris. Il s'y trouve un résumé des tractations faites en France pour les amener au pays<sup>17</sup>, puis ils apparaissent trois fois sous le terme générique de *Religieux*<sup>18</sup>.

Il n'était pas non plus très honnête de laisser entendre que les Récollets ont été persécutés de la sorte dans tout l'ouvrage<sup>19</sup>. Tel n'a pas été le cas pour les parties empruntées à l'édition de 1613, où l'on ne pouvait parler d'eux. Et l'on serait bien en peine de trouver trace de l'inquisition jésuitique dans la seconde section du livre de 1632. Les Récollets y jouissent paisiblement de leur part, traités avec honneur à l'égal des Jésuites. Qu'on lise la table des matières, à la fin de l'édition Laverdière, aux mots *Récollets*, *Baillif (Le)*, *Caron (Le)*, *Huet*, *La Roche-Daillon*, *Mohier*, *Piat*, *Poullain*, *Sagard* et *Viel*. D'après cette table, trente-quatre pages du volume portent une ou plusieurs mentions de Récollets. Pourquoi les ciseaux des Jésuites auraient-ils manqué un si beau coup ?

Est-il plus juste de dire que *toute l'édition de 1619 est reproduite mot pour mot* en 1632<sup>20</sup> ? Sans compter les nombreuses corrections du texte, que penser des omissions semblables à celles qui affectent les Récollets ? Le nom de Pontgravé est disparu, cinq fois effacé<sup>21</sup>. Le passage qui traitait des démêlés entre les Entouhonrons et les Fla-

---

15. 1:595.

16. 2:965.

17. 2:986.

18. 2:897, 963, 964.

19. 2:639. Cette pensée est implicite dans les affirmations trop générales de l'éditeur.

20. 2:639.

21. 1:497, 499, 506-507, 591, à comparer avec 2:897.. 878, 899, 963.

mands, disparu aussi<sup>22</sup>. Et comment Laverdière a-t-il pu oublier les trente et une pages du voyage de 1618, que l'on ne retrouve plus en 1632<sup>23</sup>? Le Jésuite qui aurait fait cela y serait allé bien généreusement!

Un examen superficiel du livre de Champlain révèle suffisamment que toutes ces omissions résultent d'une méthode générale appliquée à l'utilisation de ses anciens textes, celui de 1613 comme celui de 1619. On n'en finirait plus de relever les cas où cette méthode affecte d'autres personnages que les Récollets. N'en signalons qu'un petit nombre, à titre d'illustrations, pour montrer la diversité des victimes.

Ainsi, à propos du sieur de Monts:

Le terroir est des plus beaux, & y a quinze ou vingt arpens de terre defrichée, où le sieur de Monts fit semer du froment, qui y vint fort beau<sup>24</sup>.

Le terroir est des plus beaux, & y a 15. ou 20. arpens de terre defrichée<sup>25</sup>.

Le lendemain le sieur de Monts fut à terre pour veoir leur labourage ..., & moy avec luy,...<sup>26</sup>

Je fus à terre pour voir leur labourage...<sup>27</sup>

En 1613, Champlain raconte un voyage d'exploration fait en 1606 sous les ordres de Poutrincourt. Le nom de ce dernier apparaît souvent dans le récit. Les parties descriptives du même texte sont reprises en 1632, mais on n'y soupçonne plus la présence du commandant, tellement elles ont été coupées et expurgées<sup>28</sup>.

Le même sort est réservé à Pontgravé, l'ami de Champlain; choisissons un court exemple:

22. Comparer 1:521 avec 2:909.

23. 1:599-631.

24. 1:174.

25. 2:723.

26. 1:201.

27. 2:737.

28. Comparer 1:239-256 avec 2:752-759.

Aussitost ils firent venir 50. castors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaisnes d'or) & que i'en fisse participant mon frere (ils entendoient Pontgraué d'autant que nous estions ensemble)...<sup>29</sup>

Aussi tost ils firent venir 50. castors & 4. carquans de leurs (sic) porcelaine (qu'ils estiment entre eux comme nous faisons les chaisnes d'or)<sup>30</sup>.

De tels échantillons peuvent être prélevés à la douzaine. Non seulement ces personnages plus connus ont été soumis à la censure, mais d'autres aussi, passants d'occasion: Prévert, Boyer, Bouvier, etc.<sup>31</sup> Si tous ces gens ont reçu le même traitement que les Récollets, n'est-il pas raisonnable de chercher une explication capable de couvrir tous les cas? Si ombrageux qu'on suppose les Jésuites, ils ne pouvaient en vouloir à tant de monde!

## II

### LE SYSTÈME DE CHAMPLAIN

L'œuvre de 1632, comme on sait, est divisée en deux sections appelées *Parties*. La seconde, qui nous intéresse moins pour le moment, était encore totalement inédite en cette année-là. Elle est la chronique des événements depuis 1620 jusqu'à 1630. Par sa structure générale, elle ne diffère pas des ouvrages antérieurs de Champlain, publiés en 1603, 1613 et 1619. Elle a été composée, apparemment, selon la même méthode, d'après un journal assez fidèle de ce qui s'est passé en Nouvelle-France. Une distinction cependant: les descriptions géographiques et ethnographiques sont absentes, la grande période des explorations étant finie dès 1615<sup>32</sup>.

La rédaction en était terminée à la fin de 1630<sup>33</sup>. La plus grande

29. 1:402.

30. 2:849.

31. Comparer, par exemple, 1:169 avec 2:719 1:365, 1:832, 1:408 avec 2:852.

32. Fait seule exception une description du golfe et du fleuve St-Laurent (2:1082-1103) dont nous expliquerons la présence dans cette section.

33. Les années 1631-1632 font l'objet d'un appendice spécial (2:1314-1327).

partie, probablement, a été écrite à Québec ou pendant la traversée en Angleterre, en 1629. Peut-être Champlain n'a-t-il pensé d'abord qu'à la publier seule, comme une suite à ses autres ouvrages. En tout cas, le dessein qui préside à la rédaction de la *Première Partie* n'a pas influé sur la *Seconde*.

On se tromperait en considérant la *Première Partie* du volume de 1632 comme une réédition des œuvres précédentes. L'auteur ne reproduit pas celle de 1603<sup>34</sup>. Il reprend celle de 1613, mais en laisse tomber de larges pièces, insoucieux des obscurités qui naissent de ces mutilations<sup>35</sup>. De celle de 1619, nous avons vu qu'il retranche généreusement. De plus, tout ce qu'il retient des vieux textes est intégré dans un plan organique et propre à la *Première Partie*.

Champlain, en ajoutant cette section divisée en quatre livres au manuscrit de la *Seconde Partie*, semble avoir voulu constituer une histoire générale de la Nouvelle-France. N'est-ce pas l'intention manifestée dans le premier livre de la section, où il reprend toute l'histoire des explorations françaises sur le sol américain et la conduit jusqu'à 1607, année où le sieur de Monts est forcé de dissoudre son entreprise de Port-Royal ? Tel est le premier de ces tableaux historiques, qui auront pour pendant, chacun d'eux, une description géographique et ethnographique détaillée. Voyons ce que note l'auteur à la fin de ce livre historique :

Il ne sera hors de propos pour contenter le lecteur curieux, & principalement les voyageurs de mer, de descrire les descouvertes de ces costes, pendant trois ans & demy que ie fus a l'Acadie, tant à l'habitation de Sainete Croix, qu'au Port Royal où i'eus moyen de voir & descourir le tout, comme il se verra au Liure suiuant<sup>36</sup>.

---

34. Ce livre de 1603 porte le titre suivant: *Des Sauvages, ou voyage de Samuel Champlain de Brovage, fait en la France nouvelle, l'an mil six cens trois: Contenant Les mœurs... des Sauuages de Canadas, De la descouverte de plus de quatre cens cinquante lieues dans le país des Sauvages... De la Coste d'Arcadie...* A Paris, Chez Clavde de Monstr'œil.

35. Nous relèverons de ces obscurités dans le cours du travail. N'en citons qu'une pour le moment, en 2:801: "Pour cet effect ie partis..."; i.e. pour découvrir le pays des Iroquois. La locution finale est conservée en 1632, mais la raison à laquelle elle réfère a été supprimée, et ainsi elle devient inintelligible.

36. 2:710.



Le livre deuxième, en effet, est tout occupé par ces descriptions. Originellement, les deux premiers livres devaient boucler le cas de l'Acadie. Champlain les avait terminés quand la *Relation* du P. Biard lui tomba entre les mains, lui permettant d'achever la matière du premier livre jusqu'en 1614. Il le fait dans un appendice historique qu'il insère entre la première et la seconde tranches de son travail, au chapitre premier du troisième livre<sup>37</sup>.

La deuxième tranche est conçue sur le modèle de la première, même si les proportions sont différentes. D'abord un tableau historique, qui de 1608 conduit les événements jusqu'en 1610; ensuite plusieurs chapitres de descriptions. L'intention de Champlain est bien de suivre ce plan: lisons la dernière phrase du chapitre d'histoire:

Premier que passer plus outre, i'ai pensé qu'il ne seroit pas hors de suiet de descrire la description de la grande riuere, & de quelques descouertes que i'ay faites à mont le dit fleuee Saint Laurent, de sa beauté & fertilité du pays, & de ce qui s'est passé és guerres contre les Hiroquois<sup>38</sup>.

Le livre quatrième, dans l'intention de son auteur, devait reproduire le même plan que les deux tranches précédentes: tableau historique, descriptions. Mais ici, pour des raisons que nous devons rechercher plus loin, l'imprimeur a été embrouillé et il a bouleversé l'ordre des chapitres. Le tableau historique se trouve au chapitre cinquième dans l'édition originale. Reprenant la suite de l'histoire en 1611, il la déroule, année par année, jusqu'en 1615. Le parallélisme de cette tranche avec les précédentes et aussi les premiers mots de ce chapitre réclament qu'il soit placé en tête des autres, le premier du livre quatrième. Il commence ainsi: "Après mon retour en France..."<sup>39</sup> Or ce *retour*, comme le note Laverdière, n'est pas celui dont il est parlé à la fin du chapitre troisième, mais celui sur lequel se ferme le troisième livre<sup>40</sup>. Ces mots étaient donc censés commencer le premier chapitre du livre quatrième.

---

37. 2:765-782.

38. 2:786.

39. 2:885.

40. 2:853.

Un autre chapitre de ce dernier livre, le quatrième dans l'édition originale, ne lui appartient pas. Il est, lui aussi, un exposé historique, relatant la suite des événements de 1616 à 1620. L'imprimeur s'est évidemment trompé en l'insérant avant l'histoire de la période 1611—1615. Laverdière rétablit l'ordre chronologique en le renvoyant à la fin du livre quatrième, en huitième place, mais il n'a pas remarqué que ce livre était déjà complet et ne pouvait admettre un chapitre supplémentaire.

En effet, Champlain avait déjà clos toute la *Première Partie* par une formule caractéristique :

...nous arriuasmes à Honnefleu le 10. iour de Septembre 1616. ou nous rendismes louange & action de graces à Dieu de nous auoir preseruez de tant de perils & hasards où nous auions esté exposez, & de nous auoir ramenez en santé dans nostre patrie. *A luy soit gloire & honneur à jamais.* Ainsi soit-il<sup>41</sup>.

Par de telles doxologies, ce grand chrétien termine habituellement une œuvre entière<sup>42</sup>, mais on ne les retrouve jamais dans le corps de ses écrits. La *Première Partie*, qu'il a composée après la *Seconde* et suivant un plan différent, a été considérée comme une œuvre en elle-même, et telle a été sa manière d'y mettre le point final. Après cela, il ne se trouve plus de place pour un dernier chapitre. Mais ce texte laissé en suspens formerait une introduction appropriée à la *Seconde Partie*, ménageant une transition parfaite avec la précédente. C'est là qu'il s'insérerait de la façon la plus naturelle.

L'auteur avait donc originairement divisé la *Première Partie* en trois tranches correspondant à trois époques : 1504—1607 ; 1608—1610 ; 1611—1615. Et dans chacune, après un exposé historique, il voulait décrire ses observations. Celles-ci, il nous faut main-

41. 2:965.

42. Il conclut de la sorte chacun de ses écrits qui forme en lui-même un tout : la partie substantielle du livre de 1619 (1:596), le texte de 1613 (1:474), la *Seconde Partie* de 1632 (2:1306), l'appendice historique pour 1631—1632 (2:1327).

tenant les étudier avec attention pour découvrir la méthode qui l'a amené à supprimer les allusions aux Récollets dans le texte de 1632.

C'est en effet uniquement dans les parties descriptives que Champlain utilise ses anciens textes. Rien n'est plus instructif que de l'observer dès le moment où il aborde cette utilisation, c'est-à-dire dès les premiers paragraphes du livre deuxième. Nous les citons en regard des paragraphes correspondants de 1613 :

1632

Le Cap de la Héue est vn lieu où il y a vne Baye, où sont plusieurs isles couuertes de sapins, & la grande terre de chesnes, ormeaux, & bouleaux. Il est à la coste d'Acadie par les 44. degrez, & cinq minutes de latitude, & 16. degrez 15. minutes de declinaison de la Guide-aymant, distant à l'Est nordest du Cap Breton 75. lieues.

A sept lieues de cestuy-cy s'en trouue vn autre appellé le Port au Mouton, où sont deux petites riuieres par la hauteur de 44. degrez, & quelques minutes de latitude, dont le terroir est fort pierreux, remply de taillis & de bruyeres, il y a quantité de lapins, & bon nombre de gibier, à cause des estangs qui y sont<sup>43</sup>.

1613

Le 8. du mesme mois [mai] nous eusmes cognoissance du Cap de la Héue, à l'est duquel il y a vne Baye où sont plusieurs Isles couuertes de sapins; & à la grande terre de chesnes, ormeaux & bouleaux. Il est ioignant la coste d'Acadie par les 44. degrez & cinq minutes de latitude, & 16 degrez 15. minutes de declinaison de la guide-aimant, distant à l'est nordest du Cap Breton 85. lieuës, dont nous parlons cy-aprez.

Le 12. de may entrasmes dans vn autre port, à 5. lieuës du cap de la Héue, où nous primes vn vaisseau qui faisoit traite de peleterie contre les defences du Roy. Le chef s'appeloit Rossignol, dont le nom en demeura au port, qui est par les 44. degrez & vn quart de latitude.

Le 13. de May nous arriuasmes à vn tres-beau port, où il y a deux petites riuieres, appellé le port au Mouton, qui est à sept lieuës de celuy de Rossignol. Le terroir est fort pierreux, rempli de taillis & bruyeres. Il y a grand nombre de lappins; & quantité de gibier à cause des estangs qui y sont<sup>44</sup>.

---

43. 1:156.

44. 2:711-712.

Champlain enlève d'abord au texte de 1613 toutes les notations historiques, celles qui précèdent les fragments empruntés et celles qui font corps avec eux. Du style lui-même, il retranche tout ce qui a saveur narrative, les dates, les noms de personnes, même les sujets grammaticaux personnels: en un mot, tout ce qui faisait de son texte primitif un récit. Par ailleurs, il conserve autant que possible les expressions de 1613. On aperçoit déjà le procédé, qui va devenir par la suite de plus en plus évident. L'auteur n'a pas le temps de faire une nouvelle rédaction; il corrige et rature sur un imprimé. Si rapide que paraisse la méthode, la comparaison des deux textes suffit à montrer quelle fatigante attention elle requiert. Sans mentionner l'état où elle laisse la page imprimée!

Aussi, dès le troisième paragraphe du texte reproduit en 1632, on commence à observer des défaillances qui ne sont encore que des oublis. Après avoir sauté une page du récit de 1613, pour éviter un morceau d'histoire, Champlain rencontre une quinzaine de lignes de description continue<sup>45</sup>. Tout heureux de n'avoir à transformer, au début, qu'un *nous abordames à vn port en se voit vn port*, il laisse passer tout le reste. Mais, vers la fin, un *je vis*, et un *nous fusmes passer la nuict* semblent lui avoir échappé.

Ce sont là des distractions, car il faut voir avec quel soin le paragraphe suivant est corrigé<sup>46</sup>. Cependant, les inconvénients de la méthode se font bientôt sentir. Voici qu'il a fait toutes les corrections possibles, mais il s'aperçoit qu'il n'est pas toujours bon d'effacer le sujet personnel: celui-ci résiste parfois, comme dans le cas suivant.

De là *nous fusmes* en l'isle aux Cormorans, qui est à vne lieue, ainsi appelée à cause du nombre infini qu'il y a de ces oyseaux, où *nous prismes* plein vne barrique de leurs ceufs<sup>47</sup>.

La transformation s'opérera ainsi:

De là *on va* en l'isle aux Cormorans, qui est a vne lieue, ainsi appellée à cause du nombre infini qu'il y a de ces oiseaux, & *remplismes* vne barrique de leurs ceufs<sup>48</sup>.

45. 1:157-158 et 2:712.

46. 1:158-160 et 2:712-714.

47. 1:158.

48. 2:712.

Ce dernier détail était intéressant et difficile à omettre. Mais comment le conserver autrement qu'à la première personne ? L'hésitation de l'auteur transparait dans le changement du verbe. Un peu plus loin, dans le même paragraphe, deux difficultés semblables. Comment corriger, par exemple, une proposition comme celle-ci : "*Nous les auons nommées, isles aux loups marins*" ? Le *nous* suppose des compagnons ; les compagnons, une expédition déterminée. Or Champlain ne veut pas indiquer en quel voyage il explore telle ou telle partie de la côte<sup>49</sup>. Il résout le problème en écrivant : "*Je les nommay isles aux loups marins.*" Même solution plus bas : "...que *i'appelay le port Fourchu.*" C'est tout de même une concession au style personnel, et il est utile de la noter parce qu'elle prépare l'adoucissement des exigences primitives. Dès la fin même de ce long paragraphe, il cédera sur ce point avec grande facilité en corrigeant par *ie fus* au lieu de *on va*, qu'il avait préféré jusqu'ici :

...nous fusmes à vne isle, qui s'appelle l'isle Longue, qui git nort nordest, & sur surouest...<sup>50</sup>

La correction se lit comme suit :

...*ie fus* à vne isle, qui s'appelle l'isle Longue, qui gist nort nordest, & sur surouest...<sup>51</sup>

Au chapitre deuxième, Champlain prend nettement son parti de parler à la première personne<sup>52</sup>. Il changera seulement le pluriel en singulier ; encore oubliera-t-il souvent de le faire. Le texte emprunté gardera ainsi son allure narrative, que l'auteur ne juge plus absolument incompatible avec son intention. Au lieu d'une *description* sèche et impersonnelle, on aura désormais le *récit* de ses explorations.

49. Il a parcouru l'ensemble des côtes de l'Acadie en plusieurs voyages. Mais on ne le soupçonne pas par le texte de 1632.

50. 1:160.

51. 2:714.

52. 2:717. Cette nouvelle manière est clairement admise à partir du deuxième paragraphe.

Cette première concession au texte imprimé sera bientôt suivie d'une autre, au chapitre troisième<sup>53</sup>. Champlain ne semble pas avoir prévu, quand il a commencé ces descriptions, que les Indiens comptaient aussi parmi les objets curieux à faire connaître<sup>54</sup>. La première fois qu'il les rencontre dans le livre de 1613, il semble hésiter<sup>55</sup>. Ne sont-ils pas de ces humains qu'il voudrait bannir du paysage ? L'hésitation est de courte durée. Il leur donne, un peu plus loin, large entrée dans l'ouvrage de 1632.

Sa formule, comme on le voit, s'est déjà considérablement assouplie, mais sa souplesse même est source d'inconvénients. Elle lui permet, en effet, de tailler de généreuses pièces dans le texte ancien et de les porter dans le nouveau presque sans altérations. Mais plus étendus sont les emprunts, plus grand aussi n'est-il pas le danger de glisser sur des expressions condamnées ? Parmi ces dernières, on peut compter les indications chronologiques. Elles avaient été soigneusement retranchées jusqu'ici, et voici qu'elles apparaissent tout à coup, vers la fin du troisième chapitre : "Le 16. du mois..."<sup>56</sup> Cette expression n'a pas de sens intelligible, car on n'avait jamais dit qu'on fût dans un mois ou une année quelconques. Mais de même que Champlain s'est affranchi des exigences précédentes, il renonce aussi à dépister toutes les notations de temps dont le livre de 1613 est émaillé. Elles passeront avec le reste ; tout au plus, il en précisera quelques-unes, il en effacera d'autres ; mais elles ne lui causeront plus de souci.

On peut dire que le système d'utilisation des œuvres antérieures est maintenant fixé, si l'on néglige quelques fluctuations et quelques retours à une sévérité limitée. L'auteur accepte l'ancien texte sans changements aussi longtemps qu'il contient des observations utiles. Mais comme il ne veut pas charger inutilement la description, il continue d'écarter avec soin tous les personnages qui pourraient le détourner de son objet. Ce n'est pas recherche jalouse de la gloire, car il tait souvent du même coup des détails qui lui seraient très avan-

---

53. Voir 1:183 et 2:728.

54. Il prévoyait une description géographique et hydrographique, utile aux voyageurs de mer (2:710).

55. Comparer 1:179 et 2:724-725.

56. 2:729.

tageux<sup>57</sup>; ce qu'il redoute avant tout, c'est d'être engagé en des développements inutiles.

Il omet presque toujours ce qui n'est qu'histoire des Français dans la colonie, le réservant pour les tableaux historiques ou le laissant tomber tout à fait. Ainsi passe-t-il sous silence les allées et venues de ses chefs ou de ses amis<sup>58</sup>, ses propres traversées de l'Atlantique<sup>59</sup>, les travaux qui marquent l'établissement de Port-Royal<sup>60</sup>, le récit de la trahison montée contre lui à Québec<sup>61</sup>, etc. Encore ne sont-ce là que les morceaux les plus considérables. Combien de détails, quelques lignes, deux ou trois mots, ou même un seul nom, étaient ainsi condamnés à disparaître parce qu'ils dilataient le cadre de son livre au delà des limites fixées.

Voilà comment les Récollets ont été mis de côté en 1632. Non par la malveillance des Jésuites, comme le suppose Laverdière, ni par celle de Champlain, mais parce qu'il ne convenait pas à celui-ci de faire leur histoire dans les parties où il utilisait le texte de 1619.

### III

#### QUELQUES RÉSULTATS DU SYSTÈME

Champlain, avons-nous dit, n'avait pas le temps de faire une nouvelle rédaction, ni même celui de recopier les textes qu'il empruntait à ses premières œuvres. Le procédé que nous avons montré en opération n'a pu être choisi que pour sa rapidité. Chaque fois qu'il a été possible, l'auteur a renvoyé le typographe aux imprimés de 1613 et de 1619. Il en est resté des traces manifestes.

---

57. Pour n'avoir pas à faire allusion aux traiteurs qui étaient au Mont-Royal, Champlain omet un beau témoignage de la confiance que les Indiens lui témoignaient et qu'ils refusaient aux autres (1:404-405 et 2: 850-851).

58. Comparer 1:286-292 avec 2:786-789.

59. Comparer 1:379-389 avec 2:838.

60. 1:224-234, omis en 1632.

61. 1:296-302, omis en 1632.

La première se trouve dans les paragraphes cités plus haut, où l'auteur commence à utiliser le livre de 1613<sup>62</sup>. On aura remarqué que cette dernière œuvre énumérait trois havres à la suite, celui du cap de la Hève, le port Rossignol et le port au Mouton, tandis que celle de 1632 contenait seulement le premier et le dernier. Champlain avait cependant voulu conserver aussi le port Rossignol en 1632. Le contexte lui-même en fournit la preuve. En effet, parlant du port au Mouton, il le situe à 7 lieues d'un autre désigné par *cestuy-ci*. Dans l'état présent du texte, *cestuy-cy* est le cap de la Hève. Ce qui n'a pas de sens, parce qu'en réalité ce cap est à douze lieues du port au Mouton. C'était, en 1613, le port Rossignol qui était à sept lieues, et c'est lui qu'il faut connaître en *cestuy-cy*. Champlain avait donc bien voulu le mentionner en 1632.

Comment est-il disparu ? L'explication est facile si l'on admet que l'imprimeur a dû travailler sur la page imprimée, toute raturée et annotée. Champlain, on s'en souvient, était alors dans toute la ferveur de ses premières exigences. Citons de nouveau le texte en soulignant tout ce qu'il a dû, à ce moment-là, corriger ; les mots qui devaient être retenus resteront en caractères ordinaires :

*Le 12, de may entrasmes dans vn autre port, à 5. lieuës du cap de la Heue, où nous primes vn vaisseau qui faisoit traite de peleterie contre les defences du Roy. Le chef s'appeloit Rossignol, dont le nom en demeura au port, qui est par les 44. degrez & vn quart de latitude<sup>63</sup>.*

Peu de mots subsistaient sans ratures. De plus, l'auteur a dû reconstituer la phrase toute mutilée. S'il l'a fait entre les lignes de la page imprimée, est-il impossible que le typographe, encore mal habitué à se débrouiller à travers les corrections de Champlain, ait cru le paragraphe tout entier inutilisable ? Ce qui ne serait certainement pas arrivé s'il avait travaillé sur un manuscrit bien propre.

Comme il a fallu en maints endroits rédiger des fragments de textes assez étendus pour faire les raccords nécessaires, Champlain a certainement recouru à des notes inscrites sur une feuille détachée avec renvois aux pages et aux endroits précis où devaient se faire les

62. 1:156 et 2:711-712. Cf. plus haut, p. 349.

63. 1:156.



additions. Cette pratique a pu devenir habituelle au bout de quelque temps. Il semble que nous en trouvions un indice dans l'exemple suivant.

Le typographe de 1613 avait mal écrit le nom de l'île de Ménane, qu'il avait transformé en *Manthane*<sup>64</sup>. Champlain a vu et corrigé la faute en préparant son nouveau livre. Mais il n'a pas dû inscrire la correction sur la page imprimée, car l'auteur des notes marginales, un inconnu, a lu *Manthane* même après que le texte eut été prêt pour l'impression. Cette faute est restée dans la marge d'un certain nombre d'exemplaires<sup>65</sup>, et elle est passée de là dans le sommaire du chapitre<sup>66</sup>.

Voici un autre cas, encore plus intéressant. A la page 790 de l'édition Laverdière, l'auteur décrit la côte nord du Saint-Laurent de Tadoussac à l'île aux Coudres. Ayant nommé le cap Dauphin (aujourd'hui cap au Saumon), puis le cap à l'Aigle (non celui qui porte maintenant ce nom, mais le cap aux Oies), il déclare qu'il se trouve entre les deux "vne grande anse, où au fonds y a vne *petite rivière* qui assèche de basse mer..." Un peu plus bas, il indique sur la côte nord, vis-à-vis de l'île aux Coudres, "vne *petite rivière* qui entre assez avant dedans les terres, & l'aouons nommée la *rivière platte, ou malle baye*..." Ce dernier membre de phrase est une addition de 1632, et il a certainement été placé par erreur après la seconde mention de *petite rivière*. L'imprimeur a mis ce nom de *rivière Platte ou Malbaie* à la place de celui de *rivière du Goufre*, donné en 1613<sup>67</sup>, conservé jusqu'à présent, et qui s'accorde seul avec le contexte. Il ne pouvait s'appliquer qu'à la première des deux petites rivières: ainsi l'exigent à la fois le contexte et la géographie, car la rivière Malbaie porte encore aujourd'hui ce nom.

Qu'est-ce qui a pu arriver? Champlain, en 1632, a inscrit cette addition au texte de 1613 sur une feuille séparée, avec renvoi à la page du livre et une indication vague comme celle-ci: *petite rivière*<sup>68</sup>.

64. 1:172, comparer avec 2:721.

65. 2:721, note 3.

66. 2:716.

67. 1:294.

68. Les deux expressions, *petite rivière*, se trouvent sur la même page de l'édition de 1613. Cf. Champlain, *Les Voyages...*, (Paris, 1613), 173.

Sur l'imprimé il aura mis un signe quelconque pour marquer l'endroit de l'insertion.

Le typographe, en arrivant sur ce signe, a dû croire qu'il ordonnait la suppression de la phrase suivante, car celle-ci est disparue en 1632, bien qu'elle soit nécessaire à l'intelligence du contexte. La voici, telle que formulée en 1613: "Du cap à l'Aigle fusmes à l'isle aux coudres qui en est distante vne bonne lieue, & peut tenir enuiron lieue & demie plus long."<sup>69</sup> L'omission d'un élément aussi nécessaire à la description, qui tient en un peu moins de trois lignes dans l'original, n'a pas été voulu par Champlain et ne peut guère s'expliquer, sinon par une erreur du typographe.

Continuant son travail, l'artisan, qui garde à l'esprit l'addition à faire au texte, arrive sur les mots: "...petite riuiere... & l'auons nommée la riuiere du gouffre." C'est donc ce dernier nom qu'il faut changer, se dit-il, et il compose: "& l'auons nommée la riuiere platte, ou malle baye."

On pardonne facilement au malheureux imprimeur, quand on songe au fouillis que devait constituer la paperasse présentée par l'auteur. Qu'on imagine le mélange: textes manuscrits complets, comme la *Seconde Partie*, ou encore les tableaux historiques; une multitude de notes de tous genres et de toutes longueurs, deux livres raturés, annotés, couverts de signes, toutes pièces dont il fallait composer un texte ordonné et cohérent. Pour peu qu'un signe fût obscur, un renvoi incomplet, quel embarras devait être le sien!

C'est ici qu'on peut résoudre le problème des deux chapitres égarés du livre quatrième<sup>70</sup>. Parvenu à ce livre, le typographe, outre le manuscrit de la *Seconde Partie*, avait encore en main deux textes de la plume de Champlain qui n'avaient pu trouver de place. Reconnaissant qu'à la fin de l'un d'eux on mentionnait les Récollets, il a cherché, dans le livre de 1619, l'endroit où l'auteur commençait à parler de ces religieux, et il l'y a intercalé. Ce texte est l'exposé historique de 1611-1615. Ne trouvant où insérer le manuscrit qui restait, ne pouvant le mettre à la suite du premier sans rendre

69. 1:293. Voir Champlain, *Les Voyages...* (Paris, 1613), 173.

70. Voir plus haut, IIe partie, p. 347-348. Ces chapitres sont, dans Laverdière, le quatrième et le huitième qui étaient respectivement le cinquième et le quatrième dans l'original.

vain le motif qui avait déterminé le rang de celui-ci, incapable aussi de le renvoyer à la fin du livre quatrième déjà complet, il en a fait le quatrième chapitre, précédant immédiatement son compagnon de tout à l'heure. Contre toute logique, cependant, car ce manuscrit racontait l'histoire de 1616-1620. C'est ainsi que le chapitre quatrième couvre les cinq dernières années de la décade, tandis que le cinquième porte sur les cinq premières.

## IV

## AUTHENTICITÉ DE L'OUVRAGE 1632

L'état des notes marginales et des sommaires des chapitres a suggéré à M. Laverdière l'idée d'un reviseur officieux qui aurait retouché aussi le texte de l'explorateur. De ce que la main d'un étranger se trahirait dans les éléments accessoires, on n'est pas forcé de conclure que le corps du volume a subi ses retouches. Nous avons vu que les anomalies découvertes à la lecture s'expliquaient bien sans cela. Examinons un peu ces notes et ces sommaires, puis montrons que Champlain, et nul autre, a non seulement composé le livre de 1632 mais en a jusqu'au bout surveillé l'impression.

Il est vrai que les notes marginales de 1632 n'ont pu être l'œuvre de l'auteur. Du moins, celles qui sont propres à cette édition, car un certain nombre ont été empruntées au livre de 1619. Ce n'est pas lui, en effet, qui aurait pu substituer *île de Sainte Croix* à *rivière de Sainte Croix* pour indiquer le site de l'hivernement de Cartier en 1535-1536<sup>71</sup>; le texte, d'ailleurs, ne permettait aucun doute. Champlain n'aurait pu dire, en marge, que *deux sauvages* s'étaient noyés au saut Saint-Louis, après avoir clairement désigné les deux victimes comme un Français et un Indien<sup>72</sup>. Une foule d'erreurs semblables peuvent encore être relevées: on écrit *sieur de s. Chauuin* quand le texte dit *Chauuin*<sup>73</sup>; la note dit la *pluspart* et le texte, *presque la*

---

71. 2:669.

72. 2:843.

73. 2:696.

*moitié*<sup>74</sup>. Nous pourrions allonger la liste, mais à quoi bon ? Il est évident que l'annotateur n'a fait du texte qu'une lecture trop hâtive.

De même, il est impossible de reconnaître en lui l'un des missionnaires de la Nouvelle-France. Nul d'entre eux n'aurait écrit *île de Sainte Croix*, car ils avaient fait leur demeure sur la rivière de ce nom. Auraient-ils davantage situé à Québec un festin qui a eu lieu à Tadoussac, alors qu'ils se trouvaient à l'un ou à l'autre endroit<sup>75</sup> ? Ou bien, se seraient-ils trompés sur l'identité de celui des Kirk qui les avaient dépouillés et insultés<sup>76</sup> ? Cela, toujours à l'encontre d'un texte qui est limpide !

Les sommaires des chapitres présentent une telle confusion qu'il est bien difficile d'en discerner le ou les auteurs. Ils reflètent, apparemment, l'état du texte avant l'impression, et ils ont souffert les mêmes vicissitudes. Ils ne sont pas, comme on pourrait s'y attendre, plus parfaits dans la *Seconde Partie* que dans la *Première*. La division en chapitres, au moins pour la plus grande partie de l'œuvre, semble avoir été faite par un inconnu, probablement l'imprimeur. Il a repris, quand la chose était possible, les sommaires de 1613<sup>77</sup>. Assez souvent, il n'a fait que relever les principales notes marginales, en conservant même les fautes. Il y a lu, par exemple, *de s. Chauuin*, et il a transporté cette forme au sommaire : *de Saint Chauuin*<sup>78</sup>. Ou encore, *Prinse de l'Autheur par l'Anglois*, ce qui était ambigu, presque erroné ; et il a écrit : *L'Autheur est pris en combattant*, ce qui était tout à fait faux<sup>79</sup>.

Les sommaires sont souvent inadéquats, dans leur état actuel, soit par négligence de leur auteur, soit à cause des retouches subies par le texte après leur confection<sup>80</sup>. De toute façon, Champlain ne peut pas les avoir rédigés, pas plus que les notes marginales. On ne voit pas plus aucune raison de les attribuer aux Jésuites.

74. 2:708. Voir encore 2:674, 787, 1212.

75. 2:1252.

76. 2:1265. La note marginale indique le *Général Kirk* (David), au lieu de Louis Kirk.

77. Comparer 1:165 avec 2:716 ; 1:210 avec 2:746.

78. 2:696.

79. 2:1237 et 1235.

80. 2:786, où l'île d'Orléans est de trop ; 2:854, où le sommaire ne vaut que pour les deux premières pages ; 2:1082, où se trouve un défaut semblable.

Quant au texte lui-même, il présente les signes les plus certains d'authenticité. Aux extraits de 1613 et de 1619, l'auteur ajoute ici et là un détail, une précision qu'il est seul à même de fournir. Une fois, c'est le nom de la baie Sainte-Marie<sup>81</sup>; une autre, celui de la rivière Plate ou Malbaie<sup>82</sup>. Dans un chapitre emprunté à la *Relation* du P. Biard, il authentique son résumé par un incident dont il est le héros et le seul narrateur: son intervention auprès du P. Coton pour attirer les Jésuites à Québec plutôt qu'à Port-Royal<sup>83</sup>.

Dans ce chapitre, qui a contribué à orienter les soupçons de M. Laverdière sur le P. Massé, Champlain, assez ironiquement, commet deux erreurs qui eussent été impossibles au missionnaire, témoin de la fondation et de la capture de Saint-Sauveur. Il situe cet établissement sur l'île des Monts-Déserts, alors qu'il était en réalité sur la terre ferme<sup>84</sup>, et il confond Argall avec son lieutenant, Tunnell<sup>85</sup>.

En outre, l'auteur est intervenu sans cesse pour compléter et corriger son œuvre jusqu'au terme de la publication. Il a ajouté des détails omis à la première rédaction<sup>86</sup>. Il a remanié et recomposé des chapitres, même après la confection des notes marginales et des sommaires<sup>87</sup>. Certains noms, comme ceux du P. George, récollet, et de saint Jean de Brébeuf, sont disparus du texte après avoir été notés dans la marge, où ils sont restés<sup>88</sup>. Enfin, raison bien convaincante, il a corrigé la table des matières, composée de tous les sommaires de chapitres, sans même aller voir dans le corps du volume

81. Comparer 1:162 avec 2:716.

82. 1:294 et 2:790.

83. 2:781-782.

84. 2:773; cf. Pierre Biard, "Relation de la Nouvelle France", Thwaites, éd., *The Jesuit Relations and Allied Documents*, (Cleveland, 1897), 3:270.

85. 2:780; cf. Pierre Biard, *ibid.*, 4:52ss.

86. 2:1144. Le paragraphe qui commence par "Depuis 22. ans..." semble avoir été ajouté à un texte déjà rédigé. Les particularités du style, la précision inutile de la date (27. d'Auril 1628), contraire aux habitudes de Champlain à l'intérieur d'une chronique suivie, semblent en faire un morceau d'une époque différente.

87. 2:1000 et 1005. Le premier de ces deux chapitres, comme en témoigne le sommaire, devait contenir la matière du second. Il a été repris et divisé, et le même sommaire ne répond plus au contenu.

88. Le nom du P. George (2:1004) est probablement disparu dans le remaniement indiqué à la note précédente; celui de Brébeuf (2:1272) a peut-être été biffé par crainte d'effrayer l'humilité du saint, que Champlain appelle "la mesme sagesse & vertu."

pour y effacer les erreurs à la source et se guider dans la correction<sup>89</sup>. Quel autre que l'auteur pouvait avec autant d'assurance rétablir l'appellation vraie de Chauvin, refaire un sommaire mal bâti, biffer l'erreur de sa capture par les Anglais dans un combat et remplacer, à propos de de Caen, l'expression fautive de *regagner Québec* par celle de *se retirer*<sup>90</sup> ?

De plus, l'impression de la *Première Partie* devait être avancée ou terminée quand Champlain y a découvert une lacune grave: l'absence d'une description convenable des rives du Saint-Laurent. Il y faisait bien voir la côte nord, depuis Tadoussac jusqu'à Québec, mais le reste manquait. Et le Saint-Laurent méritait la même attention que la côte d'Acadie qui avait été décrite dans son entier. Ce défaut s'explique du fait que l'édition de 1613 ne possédait pas, pour le Saint-Laurent, de description complète. Champlain a voulu réparer cet oubli et, dans une rédaction tout à fait nouvelle, il a refait le voyage depuis le Golfe jusqu'à Québec. Mais il a ensuite inséré ce travail dans un chapitre de la *Seconde Partie* d'un caractère tout différent, qui se trouve d'ailleurs démesurément allongé et qui a perdu son sommaire propre<sup>91</sup>. Il paraît évident que Champlain aurait renvoyé une semblable description à la *Première Partie* s'il n'avait déjà été trop tard.

Mais c'est assez prouver ce qu'on n'a jamais eu de raison valable de mettre en doute. Le livre de 1632, comme les précédents, est entièrement de Champlain, si l'on veut bien ne pas compter les notes marginales et les sommaires des chapitres. Le fait qu'il y ait ajouté deux pièces, l'une en langue huronne, l'autre en langue montagnaise, œuvres de Brébeuf et de Massé<sup>92</sup>, ne constitue aucune pré-

89. La table des matières se trouve à 2:649-655.

90. Ces corrections se trouvent respectivement, dans la table, à I, liv. 1, ch. 5; II, liv. 1, ch. 3; II, liv. 3, ch. 4; *ibid.*

91. Cette description occupe 20 pages de l'édition Laverdière: 2:1082-1103. Le chapitre entier est de 35 pages. Il est vrai que les longueurs des chapitres sont assez inégales, mais elles varient d'ordinaire entre 5 et 15 pages.

92. *Doctrine chrestienne du R.P. Ledesme de la Compagnie de Iesvs. traduite en langage canadois, autre que celui des Montagnars, pour la conversion des habitans dudit pays.* par le R.P. Brebeuf de la mesme Compagnie, 2:1393-1407. *L'Oraison dominicale, traduite en langage des Montagnars de Canada,* par le R.P. Massé de la Compagnie des Iesvs, 2:1408-1412. (Ce dernier opuscule contient aussi d'autres prières.)

somption contre les Jésuites. Champlain s'intéressait à ces langues, ayant eu à passer un hiver parmi les Hurons et s'étant chargé de l'instruction religieuse de deux fillettes montagnaises. S'il a possédé des copies de ces traductions, pourquoi n'aurait-il pas été tenté de les publier ? Ce sera toujours pour nous un sujet d'étonnement qu'un homme sérieux et informé comme M. Laverdière ait pu soupçonner pour des motifs aussi futiles des personnages de la plus parfaite intégrité morale.

Notre travail, cependant, n'aura peut-être pas été vain s'il met en garde les historiens contre une utilisation imprudente de l'œuvre de 1632. Celle-ci n'est pas inutile. La *Seconde Partie*, sûrement, est irremplaçable et possède une valeur égale aux autres livres de Champlain. Les tableaux historiques de la *Première Partie*<sup>93</sup>, bien qu'inédits à ce moment, n'ont pas la valeur des sources premières où a puisé l'auteur et qui nous sont encore accessibles. Ils permettent cependant de dégager la pensée de Champlain sur la colonisation, parvenue à maturité en cette fin de carrière. Quant aux parties descriptives, si elles ont l'avantage, qui n'est pas mince surtout à propos de l'Acadie, de grouper les observations sur un même sujet et d'apporter certaines précisions, elles ne sauraient dispenser de recourir aux ouvrages antérieurs d'où elles sont tirées, sans provoquer des difficultés et des obscurités sans nombre.

LUCIEN CAMPEAU, S.J.

---

93. Il faut entendre par là, 1o. le premier livre, 2o. les chapitres 1 et 2 du deuxième livre, 3o. le chapitre 1 du troisième livre, 4o. les chapitres 4 et 8 (édition Laverdière) du quatrième livre.